



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 15 décembre 2023

N°09 – D.15.12.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

5.1. Répartition du budget de la CVEC 2024 (partie commune UGA et partie spécifique UGA hors établissements-composantes)

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, BARBIER Emmanuel, BALICCO Laurence, DAVOINE Paule-Annick, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, VAN DER HEIJDE Caroline, PALIARD Marie, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, CLAMENS Lucie, BORDAS Christian, LABRIET Pierre, CORVAISIER Bénédicte, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, SIMIAND Marie-Christine, LAURENT Alain.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à BERRUT Catherine), MERLE Elsa (donne procuration à VINCENT Thierry), BORRAS Isabelle (donne procuration à LAURENT Alain), WARIN Malo (donne procuration à DOULAT Léonce), BOLZE Catherine (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGEAT Véronique (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), KARAM Jean Michel (donne procuration à SCOLAN Virginie), DAUGUET Pascale (donne procuration à BORDAS Christian).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission vie étudiante du 28 septembre 2023,

Vu le passage en commission permanente du 6 décembre 2023,

Considérant la répartition de la CVEC 2024 comme présentée ci-après :

31,4% volet commun			68,6% volet spécifique - UGA hors E.-C.		
Culture	Santé	Accueil et accompagnement		Sport	Vie associative et actions sociales
3,8%	18%	9,6%	18,9%* *dont versements USMB, IFSIs	15,7%	34%

Considérant que cette répartition est identique à celle de 2023 ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la répartition de la CVEC 2024 comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	9
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la répartition de la CVEC 2024 comme présentée ci-dessus.

Publié le : 09/01/2024

Transmis au Rectorat le : 09/01/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 décembre 2023
Pour le Président et par délégation

Le directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation

Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.